



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## Logiciels

Question écrite n° 57051

### Texte de la question

Mme Isabelle Attard interroge M. le ministre de l'économie, du redressement productif et du numérique sur ses consultations des professionnels du secteur numérique pour évaluer l'intérêt de créer un système d'exploitation français. S'il est pertinent de promouvoir l'activité de développement informatique en France, il est important de ne pas recréer les problèmes des logiciels fermés des autres pays. Il faut donc que tout projet soutenu par le Gouvernement soit respectueux des quatre libertés du logiciel libre : la liberté d'exécuter le programme, pour tous les usages ; la liberté d'étudier le fonctionnement du programme et de l'adapter à ses besoins ; la liberté de redistribuer des copies du programme (ce qui implique la possibilité aussi bien de donner que de vendre des copies) ; la liberté d'améliorer le programme et de distribuer ces améliorations au public, pour en faire profiter toute la communauté. Ces libertés sont les seules garantes de la sécurité des programmes informatiques, et un puissant moteur d'innovation. Elle lui demande s'il prévoit bien d'accorder prioritairement son soutien à des projets de développement informatique qui respectent les libertés du logiciel libre.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Isabelle Attard](#)

**Circonscription :** Calvados (5<sup>e</sup> circonscription) - Écologiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 57051

**Rubrique :** Informatique

**Ministère interrogé :** Économie, redressement productif et numérique

**Ministère attributaire :** Numérique

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [10 juin 2014](#), page 4638

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)